



Faux témoignage ?

Par pseudo

Bonjour,

Divorcé, j'aide régulièrement mon ex-épouse pour tout et n'importe quoi, même si la situation est régulièrement conflictuelle (trouble du comportement de mon ex-épouse). En ouvrant Word sur son ordinateur, j'ai découvert une attestation au nom de sa mère avec des annotations. J'ai décidé d'aller regarder ses emails et je découvre qu'en fait, mon ex-épouse a fait elle-même les attestations de ses amies et a demandé à un autre ami de les corriger. Une fois ces attestations corrigées, elle demande à ses amies de les écrire.

Est-ce que le "faux" est caractérisé svp ? Merci.

J'ai téléchargé les emails au format pdf ainsi que les pièces jointes.

Par ESP

Bonjour

Vous vous êtes mis dans une situation embarrassante, car vous ne deviez pas aller fouiller dans l'ordi de votre ex. Vos preuves sont inutilisables, parlez-en quand même avec votre avocat.

Par pseudo

Bonjour, oui embarrassante.

L'une de ses amies est déjà poursuivie pour faux et usage de faux au permis de conduire.

Si je vais voir cette amie (c'est ma voisine et nos enfants sont dans la même classe), avec les éléments que j'ai en ma possession, pour lui mettre un coup de pression. Si je lui demande de me faire un témoignage où elle rétracte celui qu'elle a fait à mon ex-épouse, et qu'elle décrit comment elle a fait le faux ? Merci.